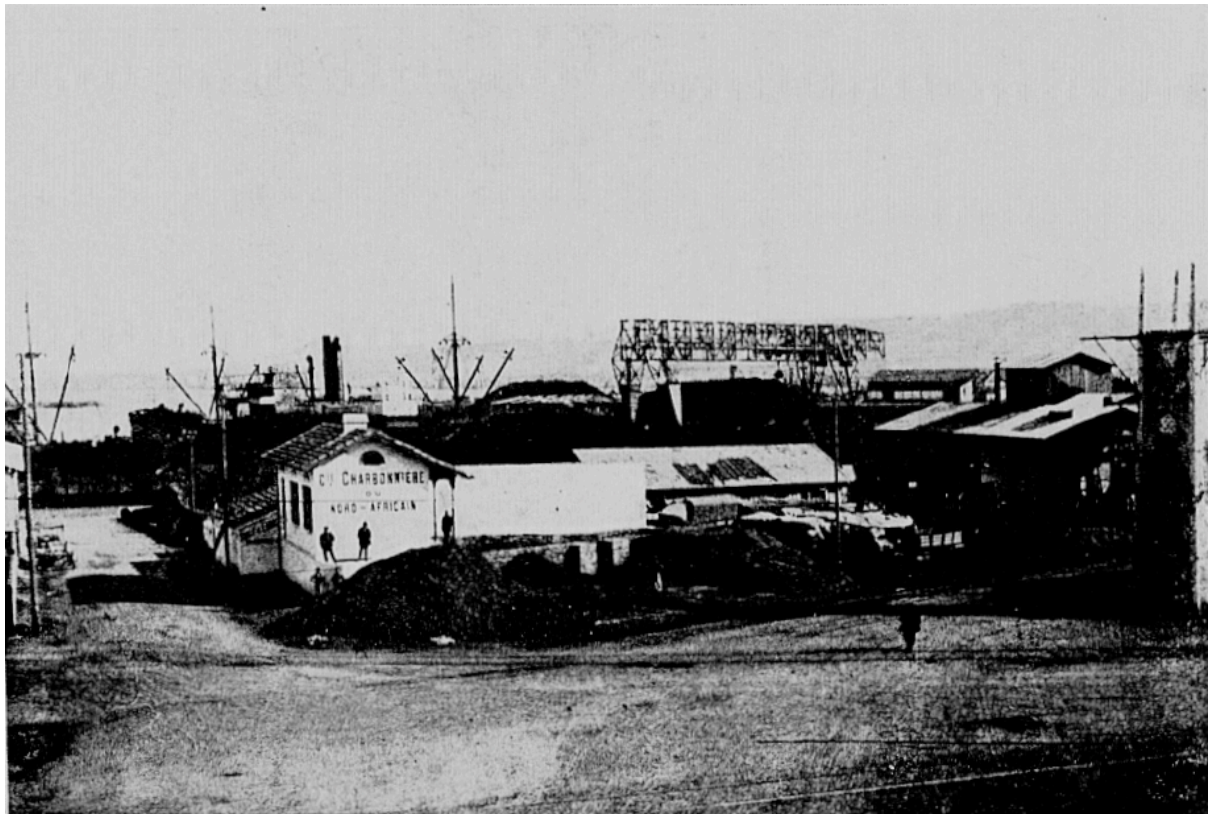


Mise en ligne : 5 février 2016.  
Dernière modification : 1<sup>er</sup> août 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

SOCIÉTÉ D'EMBARQUEMENTS  
filiale algérienne des Mines du Zaccar  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_du\\_Zaccar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_du_Zaccar.pdf)  
et des Mines de Fillols  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines\\_fer\\_Fillols.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_fer_Fillols.pdf)



À l'arrière-plan, le pont transbordeur de la Société d'embarquements sur le port d'Alger (1921)

Société d'Embarquements  
Constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1904)

Suivant acte revu par M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris, le 29 octobre 1904. il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Société d'Embarquements.

La société a pour objet de faire en France, en Algérie, aux colonies françaises et à l'étranger, toutes entreprises d'embarquement, de débarquement et de transbordement de minerais, marchandises et matériels quelconques, toutes entreprises de transports par voie de terre, voies ferrées, fluviales ou maritimes ; la création et l'exploitation de magasins, entrepôts et dépôts de toute espèce, etc., etc.

Le siège de la société est fixé à Paris, rue Mogador, n° 24.

La durée de la société a été fixée à 60 années.

Le fonds social est de 400.000 fr. divisé en 800 actions de 500 fr. chacune. Sur ces 800 actions, 300, entièrement libérées, ont été attribuées aux apporteurs en représentation de leurs apports. Quant aux 500 actions de surplus, elles ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfiques nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir aux actions à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont elles seront libérées et non amorties ; ensuite, l'assemblée générale pourra décider chaque année tel autre prélèvement qu'elle avisera pour la constitution d'un fonds de prévoyance ou de réserve supplémentaire. Enfin, le solde sera réparti de la façon suivante : 10 % au conseil d'administration ; et 90 % aux actions par parts égales.

Ont été nommés administrateurs : MM. Joseph Portalis <sup>1</sup>, demeurant à Paris, 24, rue de Mogador ; Joseph Richard <sup>2</sup>, 80, rue Taitbout ; Henri Cardozo <sup>3</sup>, 1, rue Legendre ; et Armand de Saint-Didier<sup>4</sup>, 32, rue Caumartin. — *Petites Affiches*, 7 décembre 1904.

## CONSTANTINE

(*Le Journal général de l'Algérie*, 22 décembre 1904)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris, le 29 octobre 1904, formation d'une société anonyme sous le titre « Société d'embarquements » avec siège social à Paris, rue Mogador, 24, au capital de 400.000 francs. La société a pour objet de faire en France, en Algérie et aux colonies françaises toutes entreprises de transports par voie de mer et de terre, d'embarquement et de débarquement, etc., et particulièrement les entreprises d'embarquements exploitées à Bougie et à Honâïne par la société hollandaise W. H. Muller et Cie qui a cédé tous ses droits à la « Société d'embarquements ».

Alger

À L'ARRIÈRE-PORT DE L'AGHA

par Jean DUCHANTIER

(*Le Journal général de l'Algérie*, 4 mai 1906)

Malgré la grande surface (17 hectares 1/2) gagnée sur la mer, le commerce commence à être à l'étroit dans le nouveau port de l'Agha.

Si les emplacements affectés aux dépôts gratuits des marchandises paraissent suffisants et permettent d'effectuer dans de bonnes conditions les opérations de débarquement et d'embarquement, il n'en est pas de même des terres destinées aux dépôts des minerais, dont l'exportation prend un développement de plus en plus important.

La chambre de commerce a pris, croyons-nous, les mesures que comporte la situation, mais, de leur côté, les sociétés intéressées, jugeant qu'il ne convenait plus de continuer les embarquements de minerais par les moyens rudimentaires employés

---

<sup>1</sup> Joseph Portalis : agent du groupe Wm. H. Müller (Rotterdam) en Algérie.

<sup>2</sup> Joseph Richard : déjà rencontré à la Société concessionnaire de l'Ouenza (groupe Wm. H. Müller).

<sup>3</sup> Henri Cardozo (1846-1925) : ingénieur ECP 1869, l'un des fondateurs de la Société Le Nickel (SLN) en Nouvelle-Calédonie. On le retrouve dans d'autres filiales du groupe Müller : Société concessionnaire de l'Ouenza (1903) et Mines du Zaccar (1904).

<sup>4</sup> Arnaud Louis de Saint-Didier : déjà rencontré à la Société concessionnaire de l'Ouenza (groupe Wm. H. Müller).

jusqu'ici, c'est-à-dire à dos d'homme, ont étudié la possibilité d'augmenter, par des moyens mécaniques, la vitesse de ces opérations.

La Société Muller et Cie, d'accord avec la Société d'embarquements, a installé sur le môle de l'arrière-port où se trouve le dépôt de ses minerais, un engin métallique tout à fait moderne qui permettra, en élevant à 10 mètres de hauteur le stock de minerais, d'embarquer 200 tonnes à l'heure.

Ce travail est exécuté d'une façon très économique. Nous croyons intéressant de faire une rapide description de ces appareils construits par la Société « Le Titan anversois » à Anvers.

Le pont de déchargement, dit Titan, a une portée de 75 mètres, avec un porte-à-faux de 16 mètres. Placé sur des rails, il peut circuler sur une distance de près de 100 mètres.

La charpente possède deux voies aériennes sur lesquelles circulent deux chariots munis de treuils portant des bennes culbutant et revenant en place automatiquement.

Une cabine de manœuvres, dans laquelle se tient le mécanicien, accompagne la benne dans ses divers mouvements.

Chaque benne peut transporter à la fois une charge nette de 2.500 kilos.

Le Titan est actionné par des moteurs électriques et la rapidité des mouvements sera surprenante.

En outre du Titan, on a installé une grue à portique d'une force de 4.000 kilos. sur 15 mètres de flèche. Elle est également actionnée par les moteurs électriques, et peut charger 50 tonnes de minerai à l'heure.

Comme nous l'avons annoncé, les essais de résistance du Titan ont eu lieu vendredi dernier, sous la direction de M. Herm Hambrock, ingénieur en chef de la Société « Le Titan Anversois » ; ils ont été très concluants.

La flexion de la poutre principale, à pleine charge, a été très minime ; elle n'a donné que 15 millimètres sur une portée de 53 mètres, ce qui est une preuve de la grande solidité et de la parfaite résistance de l'appareil.

La charpente du « Titan » a été exécutée par la Société de « Fives-Lille », à Givors, sur les plans de la Société anversoise précitée, et le montage de toute l'installation a été confié à notre distingué concitoyen, M. Lescornel, ingénieur civil, qui a déjà dirigé les importants travaux des rampes d'accès de l'Agha.

Tous les appareils fonctionneront dans trois semaines environ.

En terminant, nous prions MM. Herm Hambrock, Lescornel et M. Dépragne, représentant la maison Muller, d'agréer nos biens sincères remerciements pour l'accueil aimable qu'ils ont bien voulu nous réserver.

---

Société d'Embarquements  
Appel de fonds  
(Cote de la Bourse et de la banque, 15 décembre 1906)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 8 décembre 1906, l'appel du quatrième quart du capital social. Les paiements auront lieu le 31 décembre 1906 au siège social, 24, rue de Mogador, Paris. — *Petites Affiches*, 11 décembre 1906.

---

Mines de fer de Fillols  
(Le Journal des finances, 16 juin 1906)

[...] Les résultats produits par la Société d'embarquements sont satisfaisants. Quoique cette société n'ait pu exercer son activité que dans les ports d'Honaïne et de Bougie, parce que les installations d'Alger n'ont pas été achevées en temps voulu, les bénéfices de 1905 ont permis, de porter 19.986 fr. aux amortissements et de distribuer un dividende de 4 %. La participation de Fillols dans cette affaire était libérée de 50 % le 31 décembre 1905.

---

Société des mines de fer de Fillols  
(*Le Capitaliste*, 29 août 1907)

[...] Si ... le bilan de l'exercice se solde par un bénéfice net, ce résultat est dû aux participations de la société dans celle des Mines de Zaccar et la Société d'embarquements, sans compter une heureuse opération sur la concession de Velmanya. [...]

La Société d'embarquements a obtenu un bénéfice d'exploitation de 36.801 fr. 14, sur lequel elle a porté 16.000 fr. en amortissements et distribué un dividende de 4 %.

Les produits de ces deux participations pour la Société de Fillols ont été : 16.434 fr. 58 de Zaccar et 1.844 fr. de la Société d'embarquements. Celui de l'opération sur la concession de Velmanya se chiffre par 71.106 fr. 87.

---

ALGER

Une visite à l'arrière-port de l'Agha  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 2 mai 1908)

.....  
Toujours sur le môle et vers le nord se trouvent le dépôt de minerai de fer des mines du Zaccar et de Temoulga, dirigées par M. Portalis, qui est représenté à Alger par M. W. H. Muller et Cie (M. Dépagne, fondé de pouvoir).

L'embarquement s'opère au moyen du Titan, qui fonctionne au moment de notre visite. La gravure n° 29 a été prise pendant cette opération. Le Titan est actionné électriquement. Il se déplace sur une combinaison ingénieuse de chariots permettant de prendre et soulever les bennes sur n'importe quel point du vaste dépôt sur lequel roule la machine. Chacune des bennes contient environ 3.500 kilos de minerai. Arrivées au-dessus de la cale des bateaux, les bennes se déversent automatiquement.

---

Mines de fer de Fillols  
(*Le Journal des finances*, 30 mai 1908)

[...] La Société Fillols possède une autre participation dans la Société d'embarquements ; cette entreprise a payé pour 1906 un dividende de 4 %. En 1907, elle a développé son activité à Alger, Honaïne et Bougie ; les manutentions ont porté sur un tonnage de 255.000 tonnes, contre 140.600 tonnes en 1906. Les bénéfices sont de 68.131 fr. 46, contre 35.301 fr. 14 ; le conseil proposera à la prochaine assemblée de répartir 5 % à titre de dividende, et de reporter à nouveau 7.000 fr. [...]

---

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
MINES DE FER DE FILLOLS  
Assemblée spéciale et assemblée ordinaire du 17 février 1912  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1912)

[...] La Société d'embarquements a réalisé, en 1910, 108.000 francs de bénéfices pour un capital de 400.000 fr. Le dividende de 10 % ou 50 francs par action, n'ayant absorbé que 40.000 francs, les comptes de prévoyance ont bénéficié d'une attribution de 68.082 fr., ce qui élève les réserves et amortissements au chiffre de 153.641 fr. 93.  
[...]

Vous possédez 1.000 actions Zaccar sur les 4.000 qui constituent le capital social et 120 actions de la Société d'embarquements sur 800. Avec les redevances privilégiées que vous paie Zaccar, votre quote-part dans les bénéfices de ces deux affaires représente annuellement, en chiffres ronds, 200.000 francs sur lesquels il vous est réparti moins de 70.000 francs.

La part faite aux amortissements des deux sociétés est telle que tout nouveau prélèvement sur vos propres bénéfices constituerait un double emploi. [...]

---

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
MINES DE FER DE FILLOLS  
Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1913  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 21 août 1913)

[...] En ce qui concerne la Société d'embarquements dont la marche continue à être satisfaisante, le dividende pour 1911 a été maintenu à 10 %, soit à 50 francs par action. [...]

---

Mines de fer de Fillols  
(*Paris-Capital*, juin 1916)

Société d'embarquements

Le dividende de l'exercice 1914 a été fixé, comme en 1913, à 50 francs par action.

Vous possédez toujours 120 actions de la Société d'embarquements sur les 800 qui constituent le capital de cette société, dont la marche s'est ressentie des circonstances actuelles.

---

Reportage sur le port d'Alger  
Société d'embarquements  
Le pont transbordeur  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)

C'est l'une des architectures les plus curieuses de l'arrière-port de l'Agha que ce pont transbordeur dont la longue silhouette se découpe sur l'horizon. Elle collabore admirablement à la composition de ce paysage moderne situé par la masse puissante des quais enveloppée d'un filet de rails, par le va et vient des Arabes qui, autour des

wagons, débardent des marchandises, par le halètement saccadé des remorqueurs dont les cuivres luisent au soleil, par les hautes façades des paquebots aux coques ruisselantes de pourpre.

Le pont transbordeur élève sa cage grêle dans un ciel où tournent librement les mouettes.

Il donne à la fois une impression de légèreté et de puissance dans sa force aérienne et, parfois, semble, à peine apparent, comme tissé au filigrane argenté des brumes matinales. C'est une des machines les plus remarquables de notre outillage marin.

Elle fut construite en 1905, ainsi que la grue électrique, un an après la fondation de la [Société d'embarquements](#), pour la mise en stocks et la mise à bord des minerais de fer.

En 1914, 1.050 tonnes de minerai étaient quotidiennement embarquées à destination de l'étranger et principalement de l'Angleterre.

La guerre est venue malheureusement ralentir ce gigantesque effort.

Il n'en est pas moins vrai que — malgré toutes les crises, crise des transports, crise de main-d'œuvre, usure de matériel en ce qui concerne les compagnies de chemins de fer —, la Société d'embarquements reçoit encore un minimum de 600 tonnes par jour, qu'elle dépose sur ses terre-pleins ou directement sur ses vapeurs en charge.

Il faut voir l'activité qui règne autour de cette machine, dans la lumière africaine où la poussière de minerai joue et danse et se mêle à la poussière d'or du soleil.

Avec une facilité surprenante qui affirme la maîtrise humaine, cet être de fer, d'acier, de fonte fait jouer ses différents organes au simple mouvement d'un levier ou d'une manette, à la seule pression d'un bouton.

La cabine occupée par son mécanicien glisse le long de la cage, promenant sous elle la charge énorme du minerai.

Arrivée au point de débarquement, la cabine s'immobilise. La chaîne se déroule, la benne, lourde de sa charge, descend avec une étonnante rapidité, comme l'araignée suspendue à son fil, puis bascule, se renverse et décharge son contenu.

C'est un admirable jouet qui se commande et se dirige avec une aisance et une autorité remarquables.

Quelle obédience, quelle merveilleuse faculté de se mouvoir, d'appréhender, de soulever, de déposer et, cela, au seul contact dominateur d'une main !

Photos :

Le pont transbordeur, vue prise au moment du renversement de la benne dans le navire.

La grue électrique opérant un chargement : 1° pris sur wagon ; 2° pris sur quai.

Opérations de chargement par le transbordeur

---

Mines de fer de Fillols  
(*Le Journal des finances*, 14 juin 1929)

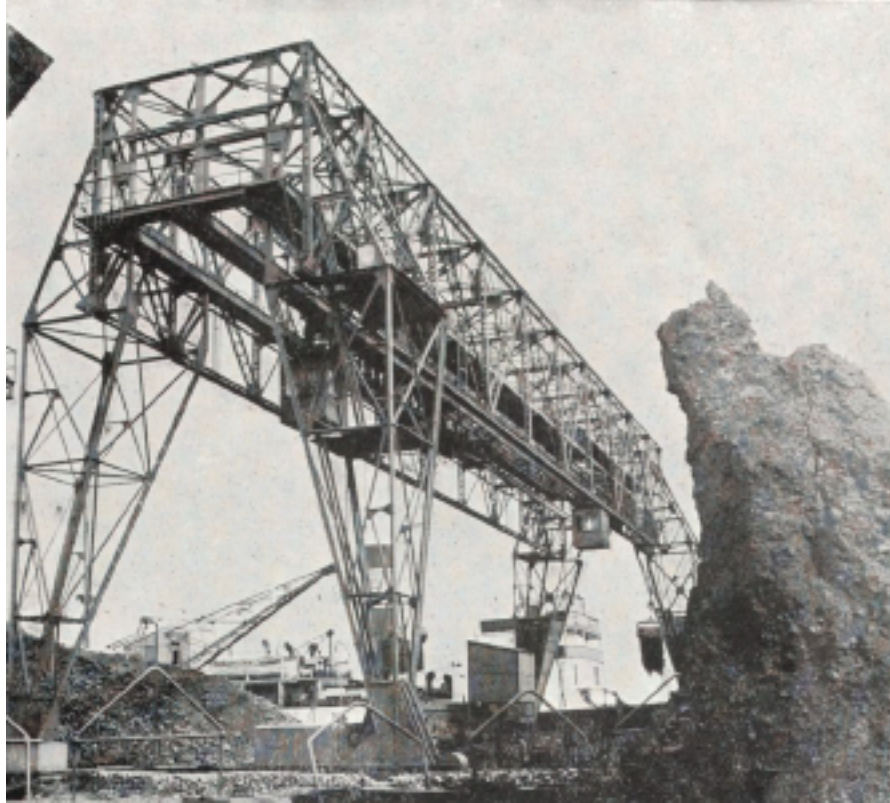
[...] En dehors de ces revenus limités, Fillols tire le plus clair de ses ressources de ses participations anciennes dans les Mines de fer de Zaccar et la Société d'embarquements. [...]

Pour des raisons analogues, l'année 1927 a été, pour la Société d'embarquements, un exercice exceptionnel autorisant la distribution d'un dividende de 554 francs par action de 500 francs. Du chef de cette filiale de Zaccar, exploitante d'appontements et appareils destinés à l'embarquement des minerais, Fillols a encaissé la somme de 66.078 francs. [...]

---

Le port d'Alger  
(*Les Chantiers nord-africains*, mars 1935)

[237]



Installations de la Société d'embarquements pour le minerai de fer (photo de Louvencourt)

---